

## Le coût insoutenable du chômage

Jean-Yves Archer\*, *Le Figaro*, 27 avril 2015

Les chiffres du mois de mars sont connus. Le chômage est toujours orienté à la hausse (+ 15400). C'est une épreuve pour des milliers de personnes. C'est un signal d'alarme pour notre économie qui semblait se diriger vers une certaine reprise. C'est aussi un camouflet pour le Gouvernement qui ne parvient pas à maîtriser cette funeste variable qui devrait être au cœur de sa politique économique: le sous-emploi.

Devrait car en fait, elle ne l'est pas vraiment. Le chômage est plus victime d'effet d'affichage que de politiques économiques consistantes. Il suffit de constater le peu d'efficacité des emplois aidés du type contrats de génération.

Dans une note de l'AFEP ( 2013) alors présidée par Maurice Lévy, il est fait mention de la « perte de compétences » que génère le chômage de longue durée. Cette érosion de l'employabilité est un défi majeur que ne règle en rien la loi du 5 mars 2014 sur la formation professionnelle. Celle-ci continue à faire la part belle aux « *insiders* » qui ont un emploi au détriment de crédits fléchés vers les publics plus fragiles que sont les demandeurs d'emploi. Il est urgent de réorienter cette disparité inique et antiéconomique et de donner une vraie chance aux chômeurs en matière de formation. Ceci peut, de surcroît, être atteint à coûts constants. Alors que fait l'Etat depuis des années? Non, former vraiment les chômeurs n'a pas été essayé.

D'autant que le chômage est une variable de flux et non de stock. Dans leur livre *Le chômage, fatalité ou nécessité* (2004), Pierre Cahuc et André Zylberberg ont démontré, il y a déjà onze ans, que l'emploi est une variable de flux et que si 15 % des emplois sont détruits, 15 % d'emplois nouveaux apparaissent. Face à cette gestion imposée de près de 10 000 personnes par jour ouvrable, il est requis de disposer de formes institutionnelles plus flexibles comme l'avait habilement préconisé le rapport Larcher d'avril 2012. Ne serait-ce que pour voir baisser le nombre d'offres d'emploi non pourvues qui excède le demi-million.

Sept ans après le déclenchement de la crise en 2008, la France est progressivement confrontée à un chômage de masse qui affecte désormais la vie de 3,6 millions de personnes voire 5 selon les modes de dénombrement malgré le léger reflux de janvier.

Si l'on se saisit d'un rétroviseur pour mieux comprendre les erreurs à ne plus commettre, on aboutit très vite à la genèse de la lutte anti-chômage : création de l'ANPE le 13 juillet 1967 et loi de 1975 prévoyant l'indemnisation à 90 % du salaire brut, abrogée en 1982. Ces mesures chiraquiennes étaient plus administratives que bénéfiques au plan économique comme l'ont montré plusieurs études qui s'appuient notamment sur la théorie du « *job search* » qui explique la coexistence d'un chômage involontaire (le travailleur est privé d'emploi) et d'un chômage volontaire (le travailleur reste en recherche d'emploi tant que ses allocations chômage lui permettent d'attendre un poste qu'il juge optimal). Ce versant de la situation a conduit la Cour des

---

\* Jean-Yves Archer est économiste. Il dirige le Cabinet Archer et anime le think tank de recherche économique Archer 58 Research. Il est diplômé de l'E.N.A, promotion de 1985, et est titulaire d'un doctorat en Economie à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

comptes à suggérer, en 2014, de resserrer la durée d'indemnisation du chômage ainsi que son niveau maximum possible qui est le plus élevé d'Europe au-dessus de 6 200 euros par mois.

Sur ce point, l'Etat demeure « l'empereur des injonctions contradictoires » pour reprendre la toute récente formule de Stéphane Richard, président d'Orange, au sujet de l'Etat actionnaire. D'un côté, il tente de dépister les fraudes sociales et les abus, de l'autre il demeure passif souvent par souci électoraliste comme le montre le silence pesant de certains aspects de la future loi Rebsamen et les intentions gommées du ministre.

Selon la convention Etat-Unedic-Pôle emploi du 18 décembre 2014 (période 2015-2018), l'accent sera mis sur la réduction des imperfections d'informations entre offreurs et demandeurs de travail. La flexibilité du marché du travail passe là encore par une économie de la connaissance et par la réduction de l'effet Akerlof (asymétrie d'informations). Mais hélas, nous ne sommes pas confrontés qu'à un chômage de type frictionnel.

Edmond Malinvaud (ancien directeur général de l'INSEE) a démontré (« Nouveaux développements de la théorie macroéconomique du chômage », *Revue économique*, janvier 1978) la coexistence d'un chômage classique (rigidités de l'offre et de la demande sur lesquelles le Medef est centré) et d'un chômage keynésien (issu de la faible propension à embaucher en bas de cycle économique).

Parallèlement, le CESE (Conseil économique, social et environnemental) vient de rendre un avis sur l'emploi des jeunes et a attiré l'attention sur la situation tendue des « *Neet* » (« *not in education, employment or training* ») et sur le fait qu'un jeune sur trois est surdiplômé par rapport à son emploi. Cette étude démontre l'inadéquation entre l'offre et la demande de travail et le chômage frontal qui atteint la jeunesse. La flexibilité permet d'inverser le principe qui consiste à «équiper les individus pour faire fonctionner le marché plutôt que d'équiper le marché pour faire fonctionner les individus» (Gautié et Gazier, « Transitions et trajectoires sur le marché du travail », ANPE, mars 2003). Depuis 12 ans, il est difficile de contester que ces études ont conduit à des politiques économiques erronées.

Sept ans après le déclenchement de la crise en 2008, la France est progressivement confrontée à un chômage de masse qui affecte désormais la vie de 3,6 millions de personnes voire 5 selon les modes de dénombrement malgré le léger reflux de janvier.

Nous marchons vers une société où l'indicateur d'inégalités qu'est le coefficient de Gini risque d'être scruté par les vrais politiques tout autant que ce funeste taux de chômage qui recouvre une réalité vertigineuse : la durée moyenne de présence au chômage a désormais dépassé les 500 jours et plus de 2,3 millions de personnes sont au chômage depuis un an ou plus.

Ce phénomène engendre un coût financier stricto sensu (à l'exception de ses coûts sociaux et humains) qu'il faut approcher selon deux axes distincts.

Premier axe: le coût annuel comptable direct du chômage

Trois principaux coûts doivent être enregistrés au passif de la collectivité en matière de chômage.

- tout d'abord, le coût de l'indemnisation versée aux chômeurs ;
- puis, la prise en compte de la réduction de la masse salariale qui induit de moindres cotisations sociales ;
- enfin, les recettes fiscales érodées par le tassement des revenus des personnes privées d'activité professionnelle.

Ces trois coûts recouvrent la quasi-intégralité du coût annuel du chômage mais il est toutefois nécessaire de signaler trois types de coûts qualifiés d'adjacents.

Deuxième axe: les coûts annuels adjacents

- comme dit *supra*, le chômage est un flux de personnes et non un stock inerte. Il est donc délicat de déterminer par période calendaire de référence (année x ou y) un cumul de coûts qui puisse prétendre à l'exhaustivité numérique. Autrement dit, la dynamique des variables observées autorise une typologie analytique mais pas des recouvrements statistiques fiabilisés.

- aux trois coûts principaux, il faut ajouter le coût adjacent du financement de l'assurance-chômage. Ainsi, l'UNEDIC doit dépenser des sommes conséquentes pour se refinancer, pour honorer sa dette cumulée de plus de 21 milliards d'euros (prévision de 25,9 mds à fin 2015), de surcroît avec la garantie de l'Etat, que celui-ci glisse subrepticement en engagements hors-bilan.

- à côté de ce coût des canaux de financement de l'assurance-chômage, il faut bien évidemment intégrer le coût de la gestion administrative. Depuis 2008, les effectifs et les moyens de Pôle emploi ont dû être renforcés ce qui est opportun au plan opérationnel mais dispendieux en termes de finances publiques tout comme le fût l'histoire de l'Anpe.

Du fait des enjeux pour la Nation, il est pleinement légitime de tenter d'énoncer un chiffre sur le coût du chômage selon les grands items précités.

Selon plusieurs sources, l'indemnisation de 2,3 millions de chômeurs par l'UNEDIC coûterait, en coûts complets, un peu plus de 31,5 milliards d'euros. Les 1,3 millions de chômeurs additionnels coûterait près de 10,8 mds avec des situations statistiques complexes à déchiffrer lorsqu'il y a cumul de l'allocation chômage et de l'allocation « revenus d'activité réduite » dont 1,3 million de personnes sont bénéficiaires.

Ce premier chiffrage parcellaire situe donc autour de 42 mds le coût de l'indemnisation mais souffre d'un aléa de confection. Il est ici retenu un profil médian du chômeur qui occulte la disparité des cas de figure sur le terrain. Le récent rapport de la Cour des comptes (qui avait notamment stigmatisé vertement le régime des intermittents du spectacle) avait, lui aussi, eu recours à des précautions de méthode tout en soulignant clairement que le financement de l'indemnisation du chômage est « difficilement soutenable. »

Or, et c'est là le point intéressant, des chiffrages internes à l'Administration (repris dans [Travail et Emploi](#) de ... 1989) ont permis de démontrer une approximation du chiffrage du coût du chômage et une répartition selon les contributeurs.

En actualisant ces chiffres et en les adaptant au nouveau régime social (impact du RSA post chômage), on parvient à un coût du chômage de 76 milliards annuels répartis entre 42 % pour l'UNEDIC (31,6 mds), 31 % pour la Sécurité Sociale (23,3 mds) et 27% pour l'Etat et les collectivités locales (20,1 mds).

Raymond Barre disait qu'il fallait «défricher avant de chiffrer»: ici la matière est brute et incomplète mais ce chiffrage donne plus qu'un ordre d'idées sans prétendre ne pas rencontrer des «degrés dans l'inconfort» pour reprendre le terme de M. Lagrave dans son étude de mars 1983: «Les difficultés d'évaluation du coût du chômage» (Revue française des affaires sociales). A meilleure preuve, certains avancent le chiffre de 110 milliards si on intègre les coûts sanitaires liés au chômage. Voir à titre d'exemple l'émission [Chômage et santé](#) du 15 janvier dernier sur France Inter.

Pour conclure, la France est durablement en délicatesse avec l'emploi même si les gains de productivité qui vont progressivement découler de l'économie numérique et de la connectivité des objets seront un rempart contre une baisse générale du pouvoir d'achat et feront émerger certains nouveaux secteurs. Contrairement à Patrick Artus (voir son dernier livre: *Croissance zéro : comment éviter le chaos ?* co-écrit avec Marie-Paule Virard), je crois résolument à l'impact favorable des grappes d'innovation qui se font jour, mois après mois. D'ailleurs, après avoir lu ce récent ouvrage, il a été instructif de feuilleter - à titre d'exemple - le rapport annuel de sociétés innovantes telles que Dassault Systèmes dont le chiffre d'affaires 2014 (2,3 milliards d'euros) a progressé de 15,8 % notamment grâce à des outils de simulation appliqués à la gestion des villes ou à l'art chirurgical. Prévenir l'aléa médical est incontestablement un foyer de croissance au sein de l'économie de la santé. Autrement dit, il y aura de la croissance mais elle sera fortement inégalitaire entre les firmes et entre les personnes comme l'a prédit, il y a près de vingt ans le regretté Antoine Riboud (Danone). Nous marchons vers une société où l'indicateur d'inégalités qu'est le coefficient de Gini risque d'être scruté par les vrais politiques tout autant que ce funeste taux de chômage qui recouvre une réalité vertigineuse : la durée moyenne de présence au chômage a désormais dépassé les 500 jours et plus de 2,3 millions de personnes sont au chômage depuis un an ou plus. Alors, de grâce, essayons et essayons encore de lutter contre ce fléau !